

ARRÊTÉ DU MAIRE N°122-2023

Portant réglementation temporaire de circulation,
Place de la Flette, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 29 juin 2023 de Monsieur DUCAMP Vincent représentant l'entreprise OREA, domiciliée 3 rue Jacques MONOD 69320 FEYZIN, pour l'hydrocurage et l'inspection vidéo de canalisation d'eaux usées,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Toutes les places de stationnement situées sur le contournement de la place de la Flette seront interdites pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable 05 jours calendaires à partir du 07 juillet 2023.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise OREA est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise OREA, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise OREA,

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 6 juillet 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 06/07/23